Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 3 novembre 2026, à 11 h à la salle 206 du centre administratif de la MRC situé au 1275, avenue Saint-Édouard, à Plessisville.

Sont présents :

M. Gervais Pellerin, préfet, maire d'Inverness
M. Jocelyn Bédard, préfet suppléant, maire de Notre-Dame-de-Lourdes
M. Marc Morin, maire de Plessisville
M. Raphaël Guérard, maire de Princeville
M. Donald Lamontagne, maire de Saint-Pierre-Baptiste.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
M^{me} Martine Chaput, technicienne au greffe et adjointe à la direction générale.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 6 octobre 2026 – Procès-verbal – Approbation
5. Finances – Liste des prévisions et des ratifications de dépenses – Approbation
6. Administration et développement du territoire
 - 6.1 Assemblée des MRC – Participation
 - 6.2 Plan stratégique – Plateforme Planivore – Offre de service – Approbation
7. Ressources humaines
 - 7.1 Politique de conditions de travail 2027-2031 – Adoption
 - 7.2 Politique de conditions de travail du personnel cadre 2027-2031 – Adoption
 - 7.3 Classes salariales 2027 – Adoption
 - 7.4 Mise en œuvre des classes salariales 2027 – Personnel de la MRC de L'Érable (Partie 1 du budget) – Autorisation
 - 7.5 Mise en œuvre des classes salariales 2027 – Personnel de la MRC de L'Érable (Partie 2 du budget) – Autorisation
 - 7.6 Mouvement de personnel – Rapport du directeur général – Approbation
8. Divers
9. Période de questions
10. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le préfet, M. Gervais Pellerin, procède à l'ouverture de la séance à 11 h 03.

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

CA-2026-11-113 Sur proposition de M. Raphaël Guérard, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Ordre du jour – Adoption

CA-2026-11-114 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Séance ordinaire du 6 octobre 2026 – Procès-verbal – Approbation

CA-2026-11-115 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 6 octobre 2026;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2026 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Finances – Liste des prévisions et des ratifications de dépenses – Approbation

CA-2026-11-116 ATTENDU la liste des prévisions et des ratifications de dépenses soumise aux membres du comité administratif;

ATTENDU les prévisions de dépenses d'une somme de 63 086,70 $;

ATTENDU les ratifications de dépenses d'une somme de 43 329,21 $;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier certifie qu'il dispose des crédits suffisants pour payer ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu :

D'APPROUVER la liste des prévisions et des ratifications de dépenses soumise au comité administratif le 3 novembre 2026 totalisant 106 415,91 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Administration et développement du territoire

6.1 Assemblée des MRC – Participation

CA-2026-11-117 ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra sa prochaine Assemblée des MRC les 2 et 3 décembre 2026 au Manège militaire de Québec;

ATTENDU QUE cette assemblée, qui se tient deux fois par année, est l'occasion pour les préfets, préfets suppléants ainsi que les directions générales des MRC de faire entendre leur voix et de contribuer aux orientations de la FQM;

ATTENDU QU'avec l'arrivée du nouveau gouvernement, cette rencontre permettra également de prendre connaissance des priorités gouvernementales, de faire valoir les réalités et les préoccupations des régions auprès des ministres et d'aborder les principaux enjeux auxquels font face les MRC partout au Québec;

ATTENDU QUE le préfet suppléant et le directeur général souhaitent participer à cet événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu :

D'AUTORISER la participation du préfet suppléant et du directeur général à l'Assemblée des MRC qui se tiendra les 2 et 3 décembre 2026 à Québec;

D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription et d'hébergement, ainsi que toute dépense reliée à cet événement, sous présentation des pièces justificatives, et ce, pour chacun des participants, à même les activités financières de l'année en cours – Législation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Plan stratégique – Plateforme Planivore – Offre de service – Approbation

CA-2026-11-118 ATTENDU QUE la MRC prévoit effectuer un exercice de planification stratégique au cours des prochains mois;

ATTENDU l'offre de service reçue de la firme Planivore le 18 septembre 2026 au montant de 10 000 $, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la plateforme permettra de faciliter le suivi de la planification stratégique de façon intégrée, notamment par la création de tableaux de bord de gestion;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme Planivore d'un montant de 10 000 $, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières – Greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Ressources humaines

7.1 Politique de conditions de travail 2027-2031 – Adoption

CA-2026-11-119 ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2021-10-130, la Politique de conditions de travail des employés de la MRC a été adoptée pour une période de cinq ans, soit de 2022 à 2026;

ATTENDU QUE cette politique vient à échéance le 31 décembre 2026;

ATTENDU QU'un comité formé de la direction et d'employés représentant la majorité des services de la MRC a participé à la révision de ladite politique;

ATTENDU la nécessité de mettre à jour certaines conditions de travail incluses à la politique afin que la MRC puisse se démarquer sur le marché de l'emploi, qu'elle soit plus attractive pour la main-d'œuvre et qu'elle assure la rétention de ses employés;

ATTENDU la Politique de conditions de travail 2027-2031 des employés de la MRC de L'Érable soumise aux membres du comité administratif;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Raphaël Guérard, il est résolu :

D'ADOPTER la Politique de conditions de travail 2027-2031, effective le 1er janvier 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Politique de conditions de travail du personnel cadre 2027-2031 – Adoption

CA-2026-11-120 ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2022-06-105, la Politique de conditions de travail du personnel cadre 2022-2026 a été adoptée;

ATTENDU QUE cette politique vient à échéance le 31 décembre 2026;

ATTENDU la nécessité de mettre à jour certaines conditions de travail incluses à la politique afin que la MRC puisse se démarquer sur le marché de l'emploi, qu'elle soit plus attractive pour la main-d'œuvre cadre et qu'elle assure la rétention de son personnel cadre;

ATTENDU la Politique de conditions de travail du personnel cadre 2027-2031 de la MRC de L'Érable soumise aux membres du comité administratif;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'ADOPTER la Politique de conditions de travail du personnel cadre 2027-2031, effective le 1er janvier 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Classes salariales 2027 – Adoption

CA-2026-11-121 ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'adoption des classes salariales des employés de la MRC pour l'année 2027;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu :

D'ADOPTER les classes salariales applicables pour l'année 2027 pour les employés de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Mise en œuvre des classes salariales 2027 – Personnel de la MRC de L'Érable (Partie 1 du budget) – Autorisation

CA-2026-11-122 ATTENDU l'adoption des classes salariales des employés de la MRC pour l'année 2027 en vertu de la résolution numéro CA-2026-11-121;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu :

D'AUTORISER la mise en œuvre des classes salariales du personnel de la MRC de L'Érable (Partie 1 du budget) pour l'année 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Mise en œuvre des classes salariales 2027 – Personnel de la MRC de L'Érable (Partie 2 du budget) – Autorisation

CA-2026-11-123 ATTENDU l'adoption des classes salariales des employés de la MRC pour l'année 2027 en vertu de la résolution numéro CA-2026-11-121;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER la mise en œuvre des classes salariales pour le personnel du service d'ingénierie (Partie 2 du budget) pour l'année 2027, conformément au document présenté par le directeur général adjoint.

Les représentants de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de l'entente à la fourniture de services d'ingénierie par la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Mouvement de personnel – Rapport du directeur général – Approbation

CA-2026-11-124 ATTENDU le rapport présenté par le directeur général exposant les décisions prises concernant la gestion des ressources humaines au sein de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER le rapport du directeur général de la MRC soumis aux membres du comité administratif en date du 3 novembre 2026 et de ratifier les décisions prises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Divers

Aucun point n'est ajouté.

9. Période de questions

Une période de questions est prévue, conformément aux dispositions de l'article 150 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1).

10. Levée de la séance

CA-2026-11-125 L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gervais Pellerin, préfet

Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier